

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3531

présenté par

M. Rome, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	0	345 000 000
Concours spécifiques et administration	0	0
Compensation aux départements de la revalorisation du revenu de solidarité active (ligne nouvelle)	345 000 000	0
TOTAUX	345 000 000	345 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons de compenser pour 2024 aux départements la revalorisation du RSA de 4,6%.

Cette revalorisation est soutenue par les départements mais pèse lourdement sur leurs budgets et a été imposée unilatéralement de la part de l'Etat sans prévoir de compensation, alors que le coût est estimé à 460 millions d'euros en année pleine et 345 millions pour 2024 du fait de l'entrée en vigueur en avril prochain.

Pour rappel les départements ont déjà financé en 2020 plus de 40% des dépenses de RSA sur leurs fonds propres.

"Les départements ne vont plus pouvoir faire face", voilà le cri du coeur de l'Assemblée des départements face à la présentation du présent projet de loi de finances pour 2024.

La récente note de conjoncture de La Banque postale sur les finances locales est particulièrement inquiétante pour l'échelon départemental. Pour 2023, les recettes de fonctionnement des départements chuteraient de -1,5% alors que leurs dépenses de fonctionnement augmenteraient de +3,9%. L'épargne brute se rétracterait en conséquence de -31,2% ! Les départements ont perdu leur dernier levier fiscal, la taxe foncière, et leurs droits de mutation à titre onéreux (DMTO) chuteraient de 20% sur l'année, soit près de 3 milliards d'euros en dessous de 2022, du fait de l'état du marché immobilier. Les DMTO, 2^e recette fiscale des départements après la TVA, devraient poursuivre cette baisse en 2024.

Le président de l'Assemblée des départements de France (ADF) François Sauvadet a déclaré le 17 octobre que "tous les voyants sont passés dans le rouge" pour les départements dont la situation financière dégradée est alarmante. L'ADF explique que leurs dépenses sociales explosent tandis que

leurs recettes chutent. Du fait de la crise immobilière les départements ont déjà “en moyenne perdu de 17% à 20%” de leurs recettes de DMTO actuellement, alors qu'ils représentent 20% de leurs ressources. Toujours selon l'ADF, une quinzaine de départements seraient dans l'incapacité de faire face à leurs obligations financières.

A bout, donc, dans ce contexte financier intenable, les départements sont dans un perpétuel effets de ciseaux de dépenses en augmentation, imposées par le Gouvernement, et de recettes qui dégringolent. L'Etat tient compte de l'inflation pour certaines dépenses assumées par les collectivités (RSA) mais refuse toujours d'indexer la dotation des collectivités. Ce n'est pas tenable.

A minima, nous demandons à ce que l'Etat prenne en charge la revalorisation du RSA à venir pour 2024. Nous avons déjà demandé cette compensation en première partie du PLF mais nos amendements n'ont pas pu être examinés du fait de l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

Il est proposé de transférer 345 000 000 d'euros en AE et CP de l'action 05 « Dotation générale de décentralisation des régions » du programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » vers un nouveau programme intitulé "Compensation aux départements de la revalorisation du revenu de solidarité active", et nous invitons le Gouvernement à lever le gage car nous ne souhaitons pas réduire les dépenses d'autres collectivités.